

Politique de risque en matière de durabilité au sein de la politique d'investissement.

Par son maillage territorial, GO CAPITAL a développé une compréhension fine de ses territoires et de leurs besoins. Notre volonté est de contribuer, par le choix de nos investissements et par notre action quotidienne, aux défis majeurs de la transition écologique vers une économie bas carbone ou encore en faveur de la parité ou de la lutte contre les inégalités en entreprise.

Conformément au règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), GO CAPITAL adopte la présente politique des risques en matière de durabilité.

Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption

L'objectif de cette politique est de décrire de quelle manière les risques en matière de durabilité – qu'ils soit importants ou susceptibles de l'être – sont intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement de GO CAPITAL.

La démarche d'investissement responsable de GO CAPITAL est détaillée dans sa Charte ESG et son rapport annuel qui détaille l'implémentation des pratiques ESG adoptés par la Société.

La prise en compte du risque en matière de durabilité s'articule à travers l'intégration des critères Environnemental, Social, de Gouvernance (par abréviation ESG) dans la gestion des fonds, les politiques d'exclusion mais également dans la gouvernance construite autour du sujet.

Le risque environnemental est le danger potentiel qui menace un écosystème : c'est l'incertitude des dommages causés à l'environnement, qui se manifeste par un événement ; qu'ils soient imprévus, accidentels, volontaires ou involontaires. Les événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les participations du Fonds. Ces événements peuvent par exemple résulter des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, etc. Outre les risques physiques, les participations peuvent également subir l'impact négatif des mesures d'atténuation adoptées pour faire face aux risques environnementaux. Ces risques d'atténuation auront un impact différent sur les participations en fonction de leur exposition aux risques susmentionnés et de leur adaptation à ces derniers.

Le risque social : il s'agit de facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la manière dont les participations gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des sexes, aux politiques de rémunération, à la santé et à la sécurité et aux risques liés aux conditions de travail en général sont abordées dans le cadre de la dimension sociale. Les risques de violation des droits de l'homme ou du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale

Le risque de gouvernance : ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont en commun de découler d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou d'un manque d'incitation de la direction de l'entreprise à respecter des normes de gouvernance élevées.

2. ENGAGEMENTS ETHIQUES ET PROFESSIONNELS

GO CAPITAL est membre de l'association France Invest et signataire des chartes suivantes :

- la charte investisseur responsable
- la charte parité qui comporte 30 engagements en faveur de la parité FEMMES-HOMMES chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent.
- GO CAPITAL est membre (censeur) de la Commission Impact de France Invest.

GO CAPITAL est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

GO CAPITAL est détenteur du Label Relance pour certains de ses Fonds.

3. METHODOLOGIE

La société a nommé un Comité interne ESG composé de :

- un membre du Directoire
- un Référent
- le Responsable Communication

Sa mission est d'appliquer la procédure et de veiller au respect des engagements pris par la SGP (à travers de sa charte) lors de la prise de participations et du suivi des investissements. Ce Comité se réunit aussi souvent que nécessaire.

GO CAPITAL identifie les risques sur les incidences négatives sur les facteurs de durabilité et évalue les risques en matière de durabilité selon la méthodologie suivante :

Dossier prospect :

- Validation de l'éligibilité du dossier prospect par rapport à la charte interne ESG (politique d'exclusion, activité principale et stratégie de développement)
- Rapprochement de l'activité de la société cible au regard de la codification de la société en fonction des ODD Nations Uni (<https://www.un.org/sustainabledevelopment.fr>)
- Analyse globale du pré-investissement selon l'outil de pré-analyse sectoriel défini par GO CAPITAL avec attribution d'une note globale.

Validation du dossier en comité d'investissement et du comité d'investissement du Fonds :

- Intégration et prise en compte de la pré-analyse ESG dans la décision finale.

Pré-closing :

- Réalisation d'un rapport d'audit par le Référent (ou par un prestataire de service reconnu) incluant les axes de réalisation à réaliser sur une échelle de temps de 1 à 5 ans.
- Pré validation par le directeur d'investissement/chargé d'investissement
- Présentation du rapport final à la société cible : état des lieux et axes d'amélioration.

Closing :

- Intégration d'une mention ESG (sur les bonnes pratiques à adopter), du reporting à transmettre et du plan de réalisation à mener sur 5 ans au sein du pacte d'actionnaires ou via une side letter.
- Intégration d'une clause de rendez-vous annuel dédié à la RSE de la société, en présence du Directeur d'investissement/chargé d'investissement et d'un membre du Comité Interne ESG.
- définition des objectifs et engagements déterminés conjointement par la SGP et la société (pacte d'actionnaire ou side letter).

Suivi de l'investissement :

Si besoin, déblocage d'un temps d'intervenant ESG au sein de la participation pour l'accompagner sur la construction de son plan et son déploiement.

- Envoi d'un questionnaire annuel
- Suivi par le Comité Interne ESG des évolutions réalisées par rapport à l'analyse d'origine et des questionnaires annuels
- Restitution au Comité stratégique du bilan annuel et détermination des objectifs annuels à pluri-annuels.

Sortie du portefeuille :

Au moment de la vendor due diligence, quantification des impacts en matière ESG et d'ODD menés sur la période complète de l'investissement à la demande express des vendeurs.

4. CONTROLE

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne s'assurera de la réalisation des étapes au cours des périodes de pré-closing, closing, suivi et sortie de la ligne de portefeuille.